



Chaque membre s'engage à respecter la charte.
Merci d'écrire très lisiblement, si vous signez le contrat pour la 1^{ère} fois .

Nom de l'adhérent:..... Prénom:

Adresse :

Téléphone... :..... Portable:.....

Courriel :

.Prix au Kg : 9 €	Quantité pour le 10/04	Quantité pour le 08/05 (férié)	Quantité pour le 05/06	Prix Total par catégorie
Poulet 1,5 Kg environ				13,50 x =
Poulet 1,8 Kg environ				16,20 x =

Montant Contrat :

. Règlement de l'intégralité en 1 chèque / 2 chèques / 3 chèques maximum à l'ordre de :

« FERME Jean BARRERE »

Fait le 06 / 13 mars 2018

signature de l'adhérent :

La productrice : *Chrystèle Marchand*

Reçu à conserver après signature du relais



Dates des distributions : 10/04 – 08/05 – 05/06 de 18h40 à 19h30 au Bialé

.NB : poulets remis à une association, si non récupérés . Si pb , joindre le relais (contact ci-dessous)

Marie-Françoise RODRIGUEZ et Harriet PEDEZERT, relais du contrat poulets Bio de l'Amap d'Oloron Ste Marie, attestent avoir reçu de l'amapien , le paiement pour confirmation de son engagement d'achat, en 1 chèque / 2 chèques / 3 chèques max. pour un montant de €.

Fait le 06/ 13 mars 2018

Le bon fonctionnement de l'AMAP dépend de la participation de chaque adhérent auprès des producteurs et de l'organisation.
Prrière de vous noter à la table centrale lors de chaque distribution.

Vos contacts pour la saison

Relais AMAP : Marie- Françoise RODRIGUEZ . 05 59 34 46 49 / 06 73 91 99 54 rodriguez.denis0888@orange.fr

La Productrice : Chrystèle MARCHAND à Monein 06 89 85 61 33 chrystelemarchand@orange.fr